



FIMO Marchandises

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises

PUBLIC : Tout conducteur, âgé de 21 ans minimum.

PREREQUIS :

Titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.

DUREE et MODALITES : Présentiel.

20 jours (140h réparties sur 4 semaines consécutives)
Effectif : maximum réglementaire : 16 participants

LIEU DE FORMATION : Plateau technique d'1 hectare ½ validé par les services de la DDTM, sur la commune de Villeneuve les Maguelone.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie sera active et participative.

Elle alternera :

- les apports d'information du formateur
- les mises en pratique sous forme d'exercices (QCM, étude de cas, constats), d'exercices de maniabilité du véhicule, mise à quai et de conduite du véhicule

FORMATEURS : Tous diplômés et aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.

DISPOSITIF DE SUIVI : Feuille d'émargements par ½ journée. Certificat de réalisation. Livret de formation

VALIDATION : Evaluation théorique sous la forme d'un QCM de 60 questions et pratique (contrôle continu). Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports. Carte de Qualification Conducteur en cas de succès. En cas d'échec à la partie théorique ou pratique, délivrance d'une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Un entretien individuel vous est proposé afin de définir ensemble les moyens nécessaires à la faisabilité de votre projet de formation.

TARIF : Nous consulter – Eligible au CPF 334870
Délai d'accès : nous consulter (5 sessions/an)

CONTEXTE : La formation professionnelle de conducteur routier est exigée pour la conduite de véhicules poids lourds de transport de marchandises dans un cadre professionnel, quel que soit le secteur d'activité du conducteur. La formation initiale minimale obligatoire permet au conducteur de se perfectionner (après l'obtention de la catégorie C1, C1E, C ou CE du permis de conduire) à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de connaître, appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

OBJECTIFS GENERAUX :

« Permettre au conducteur :

- ✓ De se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- ✓ D'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique. » (Arrêté du 3 janvier 2008 - Art 2)

CONTENU DE LA FORMATION :

Accueil et présentation de la formation (1 heure)
Perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité (65 heures)
Application des réglementations (21 heures) :
Santé, Sécurité Routière et Sécurité Environnementale (35 heures)
Service et Logistique (14 heures)
Evaluation des acquis et Synthèse du Stage (4 heures)

SANCTION : (Habilitation)

- Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.
- Carte de Qualification Conducteur

Sans niveau spécifique

Possibilité de valider un/des blocs de compétences : sans objet
Equivalence, passerelle, débouchés :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5769/>

Inscrite au Répertoire Spécifique n° RS 5769

Code Certif Info N°112764

ACCES A L'EMPLOI METIER et POURSUITE DE FORMATION :

Une carte chronotachygraphe est obligatoire pour la conduite de véhicules de transport de marchandises. Renouvellement obligatoire tous les 5 ans par une FCO Marchandises.

FP_FIMOMses_MAJ 170122

